

Service de la formation professionnelle  
Monsieur  
J.-P. Delacrétaz  
Adjoint au chef de service  
Rue Saint-Martin 24  
1014 Lausanne

Lausanne, le 17 février 2003  
S:\COMMUN\POLITIQUE\Position\2003\POL0304.DOC  
JUG/fkr

***Agent technique des matières synthétiques - Modification du règlement provisoire du 6 juin 2001 concernant l'apprentissage et l'examen de fin d'apprentissage (règlement pilote)***

Monsieur,

En réponse à votre consultation, nous vous informons que les membres que nous avons contactés n'ont formulé aucune remarque particulière sur le projet cité en titre.

En vous remerciant de votre consultation, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Alain Maillard  
Directeur adjoint

Julien Guex  
Sous-directeur